



Gouvernement du Québec  
Conseil  
des universités

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LE PROGRAMME DE MAITRISE EN ETUDES JUIVES  
DE L'UNIVERSITE MCGILL



360200  
8080001

80.1

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LE PROGRAMME DE MAITRISE EN ETUDES JUIVES  
DE L'UNIVERSITE MCGILL

360200  
8080001

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11e  
Québec, G1R 5A5

Avis n° 80.1  
Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre  
ISSN - 0709-3985  
Québec, le 18 septembre 1980.

1- Description de la situation

Lors de sa 115e séance tenue les 6 et 7 mars 1980, le Conseil des universités procédait à l'étude de la recommandation du Comité conjoint des programmes relative à l'opportunité d'implanter à l'Université McGill un programme de maîtrise en études juives.

Après avoir analysé l'ensemble des documents, les membres du Conseil des universités convenaient d'adopter la recommandation suivante:

(Le Conseil des universités recommande au ministre (de l'Education d'inviter l'Université McGill à (surseoir à l'implantation d'un programme de maîtrise (en études juives conduisant à l'obtention du grade (de Master of Arts (M.A.) jusqu'à ce que l'Université (McGill et l'Université Concordia fassent conjointement (rapport au Conseil des universités sur les modalités (de collaboration entre ces deux institutions, dans le (domaine des études juives au niveau du 2e cycle.

2- Suite donnée à l'avis du Conseil des universités

Le 9 juillet 1980, MM. J.W. O'Brien et D.L. Johnston, respectivement recteur de l'Université Concordia et de l'Université McGill, transmettaient conjointement à la Présidente du Conseil des universités une copie du rapport sur les modalités de collaboration intervenues entre ces deux établissements dans le domaine des études juives au niveau du deuxième cycle.

3- Analyse du rapport conjoint

Lors de sa 120e séance tenue le 18 septembre 1980, le Conseil des universités procédait à l'examen du rapport conjoint et constatait qu'une véritable coopération existera entre les deux départements des universités concernées. Il faut de plus signaler que le rapport soumis par l'Université McGill et l'Université Concordia démontre qu'une nette complémentarité existera entre les deux programmes de maîtrise de ces deux institutions dans le domaine des études juives.

4- Recommandation

ATTENDU la présentation, en 1976, par l'Université McGill, d'un projet de programme de maîtrise en études juives;

ATTENDU que le Conseil des universités, dans son Cahier IV, Perspective 1976 des Orientations de l'enseignement supérieur, invitait l'Université McGill à s'orienter dans la voie de la complémentarité avec l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT que le projet de programme modifié présenté par l'Université McGill en septembre 1979 tient compte des recommandations du Comité conjoint des programmes en vue d'établir une collaboration entre l'Université McGill et l'Université Concordia dans le domaine des études juives, ce qui constitue une mesure concrète vers l'établissement d'une plus grande complémentarité entre l'Université McGill et l'Université Concordia;

CONSIDÉRANT l'importance des ressources professorales affectées au programme de maîtrise en études juives et l'expérience déjà acquise par l'Université McGill au niveau du programme de baccalauréat en études juives;

CONSIDÉRANT l'avis favorable formulé par les experts consultés au sujet de la qualité du programme de 2e cycle en études juives;

CONSIDÉRANT l'avis favorable exprimé par la Commission de la recherche universitaire sur le programme de maîtrise en études juives;

ATTENDU l'avis favorable d'opportunité formulé par les experts consultés;

CONSIDÉRANT que le rapport conjoint soumis par l'Université McGill et par l'Université Concordia fait état d'une nette complémentarité existant entre les deux programmes de maîtrise de ces deux institutions dans le domaine des études juives;

CONSIDÉRANT que ce rapport conjoint expose clairement les modalités de collaboration qui seront retenues en vue de développer d'une façon cohérente le domaine des études juives;

(Le Conseil des universités recommande au ministre (de l'Éducation d'autoriser l'implantation à l'Université McGill d'un programme de maîtrise en études juives (conduisant à l'obtention du grade de Master of Arts (M.A.).

DIRECTION DES COMMUNICATIONS  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11e  
Québec, G1R 5A5

Conseil des universités  
2700, boul. Laurier  
8<sup>e</sup> étage  
Québec